

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

ENTENTE DE PRINCIPE POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Granby, 17 octobre 2017 – La MRC de La Haute-Yamaska et la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi ont confirmé leur intention de conclure une entente de principe relative au traitement des matières organiques qui seront collectées sur l'ensemble du territoire de la Haute-Yamaska.

D'un terme de dix ans, cette entente sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle prévoit la fourniture à la MRC des services de réception, de conditionnement et de compostage des matières organiques collectées dans le secteur résidentiel. Le coût de traitement des matières organiques sera de 68 \$ la tonne pour les années 2019 et 2020. À partir de 2021, le coût de traitement sera indexé annuellement à raison de 50 % de l'indice des prix à la consommation.

En plus des matières organiques, la MRC s'engage à acheminer aux installations de la Régie une portion des branches ainsi que des résidus verts récupérés sur le territoire.



La proximité de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi devrait limiter les frais de transport des matières pour les années futures. « Non seulement acheminer les matières organiques à la Régie est un choix logique, mais cela permet de bien positionner notre grande région afin de consolider nos efforts pour réduire notre empreinte environnementale. C'est une étape de plus qui est franchie pour l'implantation éventuelle de la collecte des matières organiques sur l'ensemble de notre territoire en 2019 », explique M. Pascal Bonin, préfet de la MRC.

En concluant une entente avec la Régie, la MRC a la garantie d'avoir accès à un lieu de compostage conforme aux normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le déploiement de la collecte des matières organiques sur son territoire. De plus, en s'insérant dans un projet de construction d'une nouvelle installation de traitement des matières organiques, l'achat massif des futurs bacs bruns devient éligible à une subvention du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) ce qui peut représenter une économie d'environ 500 000 \$ pour la MRC.

La Régie doit compléter la construction de sa plateforme d'ici septembre 2018. Ainsi, elle sera prête à recevoir les matières organiques en provenance des municipalités de la MRC de Brome-Missisquoi et d'autres municipalités partenaires qui planteront le bac brun à l'automne prochain. L'échéancier projeté de mise en service de la plateforme respecte celui de la MRC de La Haute-Yamaska qui prévoit desservir l'ensemble des immeubles résidentiels d'un à cinq logements en 2019. « Nous sommes très heureux de l'entente de principe conclue avec la Haute-Yamaska. En traitant une plus grande quantité de matières, le projet de la Régie est éligible à une subvention plus élevée pour la construction de la plateforme

de compostage permettant de réduire les coûts du projet. Cela permettra également de garantir des prix compétitifs », souligne M. Yves Lévesque, président de la Régie.

La MRC et la Régie finaliseront les termes de l'entente d'ici le 31 décembre 2017.

– 30 –

Source : Marlène Pawliw
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
450 378-9976, poste 2239

